

acide borique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: acide borique
Nom chimique	: Boric Acid
N° Index	: 005-007-00-2
N° CE	: 233-139-2
N° CAS	: 10043-35-3
Code du produit	: 157B
Type de produit	: Matière pure, Substance hygroscopique. Les mesures préventives s'appliquent uniquement à la substance à l'état sec
Formule brute	: H3BO3
Synonymes	: basilit B / boracic acid / boric acid (H3BO3) / borofax / boron trihydroxide / dr.'s 1 flea terminator DF / dr.'s 1 flea terminator DFPBO / dr.'s 1 flea terminator DT / dr.'s 1 flea terminator DTPBO / E 284 / epa pesticide code 011001 / flea prufe / LUCHEM AT / OPTIBOR NF / OPTIBOR SP / OPTIBOR SQ / OPTIBOR TG / OPTIBOR TP / ortho-boric acid / sassolite / super flea eliminator / three elephant / trihydroxyborone
Groupe de produits	: Matière première
N° BIG	: 10595

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Research purposes
Utilisation de la substance/mélange	: Bois: conservateur Matière première chimique Usage industriel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Mon Drogiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : 03.25.41.04.05 - Fax : 03.25.41.06.16
contact@mon-drogiste.com - www.mon-drogiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Intl)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	

acide borique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H360FD

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Limites de concentration spécifiques:

(C >= 5.5)

Repr. 1B, H360FD

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

danger

Mentions de danger (CLP) :

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acide borique substance de la liste candidate REACH	(N° CAS) 10043-35-3 (N° CE) 233-139-2 (N° Index) 005-007-00-2	100	Repr. 1B, H360FD

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
acide borique	(N° CAS) 10043-35-3 (N° CE) 233-139-2 (N° Index) 005-007-00-2	(C >= 5.5) Repr. 1B, H360FD

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

acide borique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Prendre la victime à un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer à l'eau. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau à boire. Victime pleinement consciente: faire vomir immédiatement. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin / un service médical si vous ne vous sentez pas bien. L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Légère irritation. EXPOSITION AUX CONCENTRATIONS ÉLEVÉES: Irritation des voies respiratoires. Dry / maux de gorge. Tousser. difficultés respiratoires. Vomissement. Mal de tête.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Slight irritation. peau rouge.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Rougeur du tissu oculaire. Slight irritation. troubles visuels.
Symptômes/effets après ingestion	: La nausée. Vomissement. La diarrhée. Sentiment de faiblesse. APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: Action cardiaque accélérée. Changement dans la composition de taux sanguin / sang. Agrandissement / affection du foie. Affection du tissu rénal.
Symptômes chroniques	: PROLONGE / REPETE EXPOSITION / CONTACT: Peau sèche. Éruption cutanée / inflammation. Dépression du système nerveux central. Sensation de faiblesse. Confusion mentale. Insomnie. Mal de tête. Douleurs musculaires. Difficultés respiratoires. Irritation des voies respiratoires. Traitements gastro-intestinaux. Perte d'appétit. Troubles visuels.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Adapter les moyens d'extinction à l'environnement.
Agents d'extinction non appropriés	: No unsuitable extinguishing media known.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DIRECT D'INCENDIE. Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Les réactions impliquant un risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: DIRECT EXPLOSION. Aucune donnée disponible sur les risques d'explosion directe. INDIRECTS EXPLOSION. Les réactions avec les risques d'explosion: voir "Danger de réactivité".
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Prendre en compte l'eau toxique contre les incendies. Use water moderately and if possible collect or contain it.
Protection en cas d'incendie	: Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Des gants. Vêtements de protection. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé. Voir "Manipulation" pour sélectionner les vêtements de protection.
Procédures d'urgence	: Marquez la zone de danger. Éviter la formation de nuage de poussière. Pas de flammes nues. Laver les vêtements contaminés. En cas de réactions dangereuses: garder au vent. En cas de risque de réactivité: envisager l'évacuation.
Mesures antipoussières	: Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle" .
--------------------------	---

acide borique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Consultez "Manipulation" pour sélectionner un matériau de conteneurs. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le déversement massif. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau. Hazardous reaction: measure explosive gas-air mixture. Reaction: dilute combustible gas/vapour with water curtain.
- Procédés de nettoyage : Stop dust cloud by covering with sand/earth. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Voir "Manipulation" pour les matériaux de conteneurs appropriés. Recueillir soigneusement le produit répandu / les restes. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. Porter produit recueilli au fabricant / autorité compétente. matériel et les vêtements après avoir manipulé.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Eviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Respecter une hygiène stricte. Conserver le récipient bien fermé. Mesurer la concentration dans l'air régulièrement. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.
- Température de stockage : 20 °C
- Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.
- Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: Bases fortes. water/moisture.
- Lieu de stockage : Conserver à température ambiante. Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver sous clé. Les personnes non autorisées ne sont pas admis. Satisfaire aux exigences légales.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : BESOINS SPÉCIAUX: fermeture. étanche. sec. nettoyer. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
- Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: Polypropylène. glass. Plastiques. papier. papier carton. bois. MATÉRIEL À ÉVITER: Pas de données disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

DONNER UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: Pas de données disponibles. OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: Caoutchouc butyle. neoprene. caoutchouc nitrile. PVC. Viton. DONNER MOINS RÉSISTANCE: Pas de données disponibles. DONNER LA FAIBLE RESISTANCE: No data available

Protection des mains:

Des gants

Protection oculaire:

Safety glasses. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

acide borique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

la production de poussières: masque anti-poussière avec filtre type P3. production de poussière haute: un appareil respiratoire autonome

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide cristallin. Poudre. Céréales. Petites sphères.
Masse moléculaire	: 61.83 g/mol
Couleur	: Incolore ou blanc.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4 (5 %)
pH solution	: 5 %
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 171 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Not applicable
Point d'éclair	: Not applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: 171 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: 2.7 hPa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 10.5 hPa (50 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2.1
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Moderately soluble in water. La substance coule dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le méthanol. Soluble dans l'isobutanol. Soluble dans le glycérol. Soluble dans l'acide sulfurique. Soluble dans les huiles / graisses. Eau: 4.8 g/100ml Ethanol: 16.7 g/100ml
Log Pow	: -1.09 (Experimental value; EU Method A.8: Partition Coefficient; 22 °C)
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
Autres propriétés	: Translucide. Hygroscopique. Substance has acid reaction.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Décompose l'exposition à l'élévation de la température. Réagit en cas d'exposition à une élévation de la température avec (certains) composés: (augmenté) risque d'incendie / explosion. Réagit avec (quelques) poudres métalliques: libération de gaz / vapeurs hautement inflammables (hydrogène).

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

acide borique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

acide borique (10043-35-3)	
DL50 orale rat	2660 mg/kg (Rat; OECD 401: Acute Oral Toxicity; Literature study; >2600 mg/kg bodyweight; Rat; Experimental value)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Rabbit; Experimental value; FIFRA (40 CFR)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 4 (5 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 4 (5 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Classification concernant l'environnement: non applicable.

Ecologie - air : Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (règlement (CE) n ° 1005/2009). Non inclus dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (règlement (CE) no 842/2006). TA-Luft Klasse 5.2.1.

Ecologie - eau : Polluant des eaux souterraines. Concentration maximale dans l'eau potable: 1,0 mg / l (bore) (directive 98/83 / CE). Nocif pour les poissons. Légèrement nocif pour les invertébrés (Daphnia) (EC50 (48h): 100 - 1000 mg / l). Nocif pour les algues. modification du pH.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

acide borique (10043-35-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable. Biodégradabilité dans le sol: non applicable. Non (test) données sur la mobilité de la substance disponible.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Not applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide borique (10043-35-3)	
BCF poisson 2	< 0.1 (BCF; 60 days; Oncorhynchus tshawytscha; Flow-through system; Fresh water; Weight of evidence)
Log Pow	-1.09 (Experimental value; EU Method A.8: Partition Coefficient; 22 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (BCF <500).

acide borique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

acide borique (10043-35-3)

Ecologie - sol : Peut nuire à la croissance des plantes, à la floraison et à la formation des fruits.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

acide borique (10043-35-3)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Méthodes de traitement des déchets.

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Les déchets dangereux ne doit pas être mélangé avec d'autres déchets. Différents types de déchets dangereux ne doivent pas être mélangés ensemble si cela peut entraîner un risque de pollution ou de créer des problèmes pour la poursuite de la gestion des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipuler les déchets dangereux doivent prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques de pollution ou de dommages aux personnes ou aux animaux. Désintoxique. Supprimer dans un vase autorisé (Classe I).

Indications complémentaires : LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05. Les déchets dangereux selon la directive 2008/98 / CE.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 06 01 06* - autres acides

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non réglementé

N° ONU (IMDG) : Non réglementé

N° ONU (IATA) : Non réglementé

N° ONU (ADN) : Non réglementé

N° ONU (RID) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

acide borique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé

Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Boric acid est sur la liste Candidate REACH

acide borique n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit